

Communiqué

Du 31 janvier 2019



25^e ANNIERSAIRE
FESTIVAL DE LA SAINT-VALENTIN DU
7 AU 14 FÉVRIER
DÉCORATION ET ILLUMINATION DES MAISONS

Le dépliant vous a été posté le 18 janvier. Consultez-le et participez aux activités !

Si vous voulez être bénévoles téléphonez au bureau municipal 450 291-5422

Encore une fois cette année, nous attendons plusieurs visiteurs qui feront le tour du territoire pour constater la décoration des maisons.

Il serait important que le village dégage une atmosphère de fête, dont un des éléments importants est la décoration des maisons.

Nous vous demandons d'exprimer votre fierté de valentines et de valentins en décorant votre maison, **surtout en ce 25^e anniversaire !**

Nous vous rappelons que comme les années passées des prix seront tirés au hasard parmi tous les propriétaires ou occupants des maisons décorées.

NOUS AVONS BESOIN DE BÉNÉVOLES POUR LA COLLECTE DE SANG
DU MARDI 12 FÉVRIER DE 13H30 À 20H AUSSI POUR LA JOURNÉE
JEUNESSE DU SAMEDI 9 FÉVRIER EN PM - JOSÉE 450 291-5422

INSPECTEUR MUNICIPAL-REMPACEMENT TEMPORAIRE

La municipalité a retenu les services de la firme GESTIM afin de trouver un remplaçant temporaire de notre inspecteur municipal pour l'application :

- Des règlements de zonage, de lotissement, de construction, les règlements administratifs sur l'émission des permis et certificats et le règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-Valentin
- Des règlements sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PNA) et sur les dérogations mineures ;
- Des règlements sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- Du règlement sur le captage des eaux souterraines ;
- Du règlement sur le contrôle intérimaire de la MRC le Haut-Richelieu ;
- Du règlement de la MRC le Haut-Richelieu, relatif aux cours d'eau ;
- Le règlement sur les nuisances
- Le tout en rapport des lois et règlements provinciaux et fédéraux applicables.